



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**

**Finances Publiques**

**Section du Pas de Calais**



**Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !**



**Pour un syndicalisme  
humaniste et constructif**

## **Comité Technique Paritaire Départemental du 16 juin 2011**

**Direction Départementale des Finances Publiques  
Rue du Dr Brassart 62000 ARRAS**

Ordre du jour :

- 1°: approbation des P V des CTPD des 15 décembre 2010 et 6 janvier 2011
- 2°: Budget : bilan 2010, projet de répartition 2011, équipement et politique informatique
- 3°: Formation professionnelle, plan de formation professionnelle du 01/09/2011 au 31/08/2012
- 4°: Questions diverses

Président du CTPD : **M. Alain SAISON**

Secrétaire : **M. Hughes COCHE**

Secrétaire adjoint : **M. Jacques REGNIER, FO DGFIP 62**

Le CTPD a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 12 h 30



**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77  
Rue Louis Armand, 62300 LENS  
<http://062.cftc-tresor.fr>  
CFTC : le syndicat constructif

## **1°: approbation des P V des CTPD des 15 décembre 2010 et 6 janvier 2011**

Le Procès verbal du CTPD du 15 décembre 2010 n'appelant aucune modification, nous l'avons donc approuvé. Il en va de même pour celui du 6 janvier 2011, mais nous tenons à rappeler ici les motifs qui nous ont conduits ce jour là à boycotter toute la partie de cette réunion concernant l'O R E.

### **La section locale CFTC DGFIP 62 a décidé de ne pas siéger au point 1 de l'ordre du jour du C T P D du 6 janvier 2011.**

En effet, la décision de supprimer 32 emplois dans le Pas de Calais est certes prise au niveau national, mais la ventilation et l'affectation de ces suppressions d'emploi est effectuée au niveau départemental. Nous n'avons jamais été consultés sur cette ventilation locale avant la réunion de ce C T P D. En conséquence, il s'agit pour nous d'une absence totale de dialogue social et nous ne voulons donc pas participer à de prétendus débats sur l'emploi, alors que tout est déjà décidé et non négociable. Si le C T P D devient une chambre d'enregistrement, il est hors de question que CFTC DGFIP 62 participe à de tels enregistrements.

Les décisions ont été prises en notre absence par la direction, nous lui laissons donc l'entière responsabilité des ses choix que nous ne voulons pas cautionner en étant présents à ce point de l'ordre du jour.

## **2°: Budget bilan 2010, projet de répartition 201 1, équipement et politique informatique**

**Précision très importante de CFTC DGFIP 62** : Dans une collectivité locale, une commune, une communauté de communes ou autres Syndicats , le Maire ou le Président de la Collectivité convoque son Assemblée délibérante pour lui présenter son projet de budget. Ensuite, l'Assemblée délibérante débattera et passera aux votes des différents éléments du budget, le Maire ou le Président pouvant alors être mis en minorité et devant alors revoir sa copie.

Ce n'est pas du tout la même procédure lors d'un CTPD consacré au budget du département. Les représentants syndicaux ont certes reçu une documentation précise et importante, la direction leur a fourni les explications demandées, mais en aucun cas, il n'y a vote du budget. La direction demande juste si nous votons pour ou contre son budget, mais en sachant que quel que soit le résultat du vote, le budget sera validé. Notre rôle se limite donc uniquement et exclusivement à assurer l'information de nos collègues en matière de budget départemental.

### **1°: Gestion du budget 2010.**

La direction nous indique que le périmètre de la Dotation Globale de Fonctionnement recouvre les domaines suivants :

- 1°) Les dépenses de locaux : loyers (y compris loyers budgétaires et logements de fonctions), charges locatives et de copropriété, nettoyage, sécurité, entretien et maintenance de bâtiments, taxes liées aux locaux et transports de fonds ;
- 2°) Les dépenses de fonctionnement : fournitures et documentation, consommables informatiques, téléphonie, affranchissement, déplacements, imprimés, frais d'actes des huissiers de justice;
- 3°) Les dépenses d'équipement : mobilier, véhicules , micro-informatique, matériels divers, travaux courants

Elle nous confirme que Le BOP comporte trois niveaux :

- 1)° Le premier niveau représente la dotation globale de fonctionnement de base et permet de financer la plus grosse partie des dépenses de fonctionnement.
- 2°) Le deuxième niveau regroupe les crédits dits fléchés dont l'équilibre est réalisé au niveau national. Il s'agit des dépenses de réseaux informatiques, des frais de poursuite et de contentieux hors dépenses d'huissiers de justice, des frais de déplacements des CAPistes nationaux, des taxes foncières, des remises diverses. Les crédits de deuxième niveau peuvent être réajustés sur demande justifiée des directions, lors des rendez-vous budgétaires.

3) Le troisième niveau est constitué d'abondements exceptionnels, alloués en cours d'année à partir de la réserve interrégionale.

**Au cours de l'année 2010 , la DDFiP du Pas de Calais a disposé des ressources suivantes :**

- des rémunérations (titre 2) :	97 506 947€
- de la dotation globale de fonctionnement de premier niveau (titre 3) :	11 326 600 €
- crédits action sociale	179 298 €
-de la dotation globale de fonctionnement de deuxième niveau	960 760 €
- de la réserve du DDG	64037 €
- des travaux immobiliers (titre 5) :	3 314 049 €
<b>Soit un total de</b>	<b>113 351 691€</b>

La direction nous a ensuite fourni un détail complet des différents postes concernés, Fluides, Entretien Immobilier, Sécurité fonctionnement, affranchissement etc.... la liste serait bien trop longue pour faire l'objet de ce compte rendu de CTPD.

L'utilisation des crédits de deuxième niveau se décompose comme suit :

Rubrique	Montant mandaté en 2010
Réseau RUBIS	174 706 €
Frais de stage	204 533 €
Frais de changement de résidence	42 481 €
Remises diverses	288 246 €
Taxes foncières	25 820 €
Frais de justice	75 966 €
<b>TOTAL MANDATE SUR NIVEAU 2</b>	<b>811 752 €</b>
<b>TOTAL DELEGUE SUR NIVEAU 2</b>	<b>1 024 707 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>212 955 €</b>

Un solde de 212 955 € a donc été dégagé compte tenu de la surestimation des dépenses RUBIS par suite de la signature d'un nouveau marché national et paiement sur la DGF des dépenses finalement abondées et utilisé pour les dépenses de niveau 1.

La direction nous indique que La dépense inhérente à l'action sociale est affectée de la manière qui suit :

- Des subventions d'équilibre à hauteur de 120 440 € ont été allouées aux associations des restaurants administratifs de BETHUNE, BRUAY LA BUISSIERE, SAINT POL SUR TERNOISE et ARRAS afin de permettre aux agents de déjeuner à - un tarif compatible avec l'objet social de ces établissements.
- Un micro ordinateur ainsi que quatre fauteuils adaptés ont été acquis
- Deux interprètes en langue des signes ont été recrutés en vacation lors de la campagne IR pour l'accueil des usagers sourds
- La cuisine de LILLERS a été équipée de lave mains, d'une moustiquaire cuisine et d' un bloc éclairage

**L'exercice 2010 a fait apparaître la diminution de certains postes :**

Les Fluides	2010	2009	
Electricité	328 612	321496	Ce poste de dépense est en diminution de plus de 10 %. Une forte économie a été réalisée sur le Gaz dont la dépense est en baisse de près de 25 %.
Eau	47 349	48331	
Gaz	320 074	426436	
Fuels	21 657	17219	

**télécommunication** : La baisse est due à une diminution des communications téléphoniques. **Informatique fonctionnement** : La baisse est la conséquence de la mise en place du marché rubis 2 passé avec la Société SFR, les prix sont inférieurs de 36 % par rapport au précédent marché. Par ailleurs, une partie des factures est parvenue après la date limite de mandatement. **L'affranchissement** Ce poste de dépense affiche une baisse de 7 % par rapport à 2009 . Cette baisse est le fruit d'une renégociation des contrats « sacoche » suite à la fusion des deux directions mais également d'un report d'une partie des factures du mois de novembre 2010 parvenues après la date limite de mandatement. **frais de poursuites** : La diminution significative est liée à un volume d'actes conforme à la normale. En 2009, une action destinée à diminuer les restes à recouvrer des produits locaux était à l'origine d'un recours important aux huissiers de justice. **Les imprimés** La baisse sur ce poste est artificielle. Un avoir sur la gestion 2009 a en effet été comptabilisé en 2010. **Maintenance technique** La diminution de dépenses sur ce poste est due à une baisse importante du nombre des interventions sur les installations alarmes et téléphoniques qui ont connu moins de dysfonctionnement qu'en 2009, mais également à la fin des contrats de maintenance des photocopieurs en location. **Achat de mobilier** La diminution importante par rapport à 2009 s'explique par un retour à une situation normale. En 2009, un volume important de mobilier destiné à équiper les sites devant faire l'objet de restructuration avait été commandé

**Certains postes ont quant à eux augmenté :**

**locations immobilières** : L'augmentation s'explique par la généralisation des loyers budgétaires en 2011 **Sécurité fonctionnement** : La progression est due à la mise en place de transports de fonds sur les sites de Foch, Lillers, Lens, Hersin-Coupigny. **Charges diverses de transport** L'explosion sur ce poste de dépenses est due aux nombreux déménagements réalisés à l'occasion des restructurations des CDFP nécessaires à la création des SIP et à l'accueil des trésoreries (BRUAY LA BUISSIERE, MONTREUIL, BETHUNE, ARRAS etc). **Prestataires externes** L'augmentation de ce poste de dépense n'est pas significative car elle résulte de la prise en charge des honoraires de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations immobilières financées par l'Administration centrale dans le cadre du PIT. **Les frais de déplacement** Ce poste est en légère augmentation par rapport à 2010. Les frais de stage sont en augmentation de 15 % et ont fait l'objet d'une demande de réabondement lors du deuxième rendez-vous budgétaire,

Près de 272 000 euro d'équipements et de mobiliers ont été achetés. Pour une forte majorité, il s'agit de photocopieurs La direction nous a fourni des éléments précis concernant les travaux d'investissement dans notre département.

OPERATION	CDFIP	Montant	Description des travaux
SIP + Trésorerie amendes	ARRAS DIDEROT	1 174 545 €	Travaux de restructuration totale et mise en conformité accueil PMR
DLU ( Restructuration )	ARRAS BRASSART/FOCH	6 979 €	Restructuration suite à mise en place de la DLU
SIP + 2 Trésoreries + DIRCOFI	BETHUNE GUYNEMER	1 073 345 €	Travaux de restructuration totale
SIP + 2 trésoreries municipales	BRUAY CARON	587 752 €	Travaux de restructuration et de changement de la menuiserie extérieure
SIP + 1 trésorerie + redevance	LENS ARMAND	210 193 €	travaux de restructuration (deuxième tranche)
SIP + 1 trésorerie municipale	MONTREUIL ECUIRES	133 301 €	Travaux de restructuration
Création de sanitaires PMR	MONTREUIL ECUIRES	105 170 €	création d'un sanitaire PMR
BETHUNE Guynemer Cantine	BETHUNE	5 830 €	Etude de faisabilité et mise aux normes du restaurant administratif
Crinchon réaménagement	ARRAS	9 175 €	travaux de réaménagement
ARRAS MENUISERIE	ARRAS	1 324 €	travaux de menuiserie
HENIN BEAUMONT	HENIN BEAUMONT	808 €	Solde de la réfection des menuiseries
	HENIN BEAUMONT ( TG)	1 400 €	Solde installation de la trésorerie d' Hénin Beaumont
SAINT OMER	SAINT OMER	4 227 €	Travaux menuiserie

**2°: projet de répartition 2011**

**S'agissant comme nous l'avions déjà dit d'une présentation unilatérale et non pas d'un débat budgétaire, la direction nous indique que** conformément à la loi organique relative aux lois de finances, dite LOLF entrée en vigueur au 1er janvier 2006, la présentation des crédits est effectuée par missions, programmes et actions.

Le Budget Opérationnel de Programme (BOP) est constitué d'un ensemble globalisé de moyens associés à des objectifs. Il est structuré par actions et se présente en autorisations d'engagements et en crédits de paiements. Il comporte pour la masse salariale un plafond d'emplois (PEA) en équivalents temps plein « travaillés » (ETPT) soit 1734, 35 pour la DDFIP du Pas de Calais.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, en tant que responsable de BOP (RBOP), est chargé de décliner sur le territoire du BOP les objectifs du programme ainsi que les différentes actions qui s'y rattachent.

L'action et les moyens de la direction générale des finances publiques sont concentrés dans le programme 0156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local ».

Le BOP regroupe les dépenses de personnel (article de regroupement 01) et les dépenses de fonctionnement et d'investissement (article de regroupement 02).

Le programme 0156 est décliné en 9 actions dont l'action 9 « soutien autre que Copernic ». La DDFIP est concernée par 5 actions :

- Action 02 - Fiscalité des petites et moyennes entreprises ;
- Action 03 - Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale ;
- Action 05 - Gestion financière de l'état hors fiscalité ;
- Action 07 – Recouvrement produits locaux
- Action 09 - Soutien

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, responsable du BOP, gère la totalité des dépenses de fonctionnement et de personnel. Dans ce cadre, pour 2011, la dotation globalisée prévisionnelle de la DDFIP du Pas de Calais s'élève à 105 908 227 euro qui se répartissent comme suit :

REMUNERATIONS (Titre 2)	97 506 947
FONCTIONNEMENT (Titre 3)	8 401 280
INVESTISSEMENT ( titre 5)	0
DOTATION GLOBALISEE PREVISIONNELLE	105 908 227

Elle nous communique également les prévisions concernant divers postes

	2010	2011
Frais de stages	256 000	215 711
Frais de changement de résidence	25 900	29 087
Remises diverses	193 120	226 439
Frais de poursuite et de contentieux ( hors huissiers de justice )	60 380	110 367
Dépenses informatiques (Rubis)	0	187 710
Taxes foncières de France Domaine	21 000	8 400
TOTAL	556 607	777 714

### 3°: équipement et politique informatique départementale

#### **Dépenses consacrées aux achats d'équipements informatiques en 2010**

La direction nous informe qu'une somme de 359.043 € a été consacrée aux dépenses d'informatiques soit :

- 316.728 € pour l'achat de matériels
- 775 € pour achat de logiciels
- 41.539 € pour les dépenses de maintenance.

Elle nous communique également le détail des achats de matériels soit :

- 211 408 € pour les PC fixes et portables
- 76.034 € pour écrans et accessoires
- 29.285 € pour les imprimantes

La formation des utilisateurs a été assurée au fur et à mesure des mises à disposition de la suite bureautique sur les postes de travail. Elle est organisée en fonction des besoins exprimés par les agents.

## Perspectives pour 2011

La direction prévoit une enveloppe de 280.000 € sur le BOP de 2011 pour l'acquisition de matériels et logiciels et 10.000 € pour les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du matériel. Elle prévoit l'acquisition de 460 micro-ordinateurs et 26 portables destinés au remplacement des matériels ainsi que l'achèvement du remplacement des écrans acquis avant le 31 décembre 2007 et des écrans 17 pouces. (**Chers collègues, si vous êtes concernés par ce type d'écrans et qu'ils ne soient pas changés en 2011, n'oubliez pas de vous manifester auprès de vos représentants CFTC DGFIP 62 qui se chargeront de faire remonter l'information.**)

La direction nous rappelle que la cellule informatique du département est constituée de 2 cadres A, 4 cadres B et 3 cadres C. Au total, cette cellule a effectué 528 interventions en 2009 et 486 en 2011

**Toujours heureuse et contente d'elle-même**, la direction nous expose que la mise en place de CHORUS au 01 janvier 2011 a induit une nouvelle organisation de l'exécution budgétaire et comptable des dépenses de l'Etat. Ce nouveau circuit de la dépense qui respecte les préconisations de la LOLF a contraint les gestionnaires à revoir les modalités de suivi budgétaire et notamment l'élaboration du budget prévisionnel. **Nous lui laissons l'entière responsabilité de ses affirmations pour le moins « osées » !!!!** Les utilisateurs de la chose ont certainement un avis bien différent. Chorus doit certainement être un très proche parent d'Agora, avec les mêmes immenses qualités... d'accessibilité, de disponibilité, de facilité de compréhension, et d'immense lisibilité.

**Vote de la section CFTC DGFIP 62** : comme nous l'avons indiqué au début de ce compte rendu, il ne s'agissait nullement d'un débat budgétaire au cours duquel nous aurions pu faire part de nos intentions de modifications. L'exécution 2010 et les prévisions 2011 nous ont été présentées. Sans aucune négociation. En conséquence, un vote Pour, Contre ou même une abstention, serait pour CFTC DGFIP 62 totalement incohérent. Nous ne pouvons pas exprimer de vote sur une simple présentation budgétaire, aussi bien, ou aussi mal soit-elle faite. Nous avons donc décidé de ne pas participer au vote.

### **3°: Formation professionnelle, plan de formation prévisionnel du 01/09/2011 au 31/08/2012**

La direction nous rappelle ce que nous savions déjà, à savoir que L'élaboration du plan départemental de formation professionnelle dépend, en partie, directement de la qualité de la collecte des besoins recensés. Selon elle, les entretiens d'évaluation / notation constituent le moment privilégié tant pour l'agent que son responsable de faire le point sur les besoins en matière de formation et de les prioriser selon le degré d'utilité dans le temps. GASEL est l'outil de recensement des besoins automatisé de formation. On peut légitimement espérer que ce nouveau magnifique outil fonctionnera mieux que ses cousins, Agora, Chorus ou autres... Une fiche et un menu et des sous-menus existent dans cette application, qui concernent les choix définitifs ou préparatoires. Après l'entretien d'évaluation-notation, la fiche est censée être signée par le cadre et par l'agent, pour contractualiser l'accord sur l'analyse des besoins et les formations qui peuvent y répondre. Le document est joint au compte-rendu d'entretien-évaluation et adressé au Service Ressources Humaines.

Pour la campagne d'évaluation 2011 (année de gestion 2010), la Restitution GASEL enregistre les données suivantes : 907 Besoins de Formations saisis par 60 chefs de poste et de service, 142 états individuels « Néant »

Au niveau départemental, le plan de formation regroupe 175 formations destinées aux agents de la filière fiscale et de la filière gestion publique. Ces actions de formation sont classées par « Pôle »

#### **Filière gestion publique :**

La direction nous confirme son intention louable de continuer le développement de la formation dans la filière gestion publique :

1° formations HELIOS de base : HELIOS et les services SPL en DRFIP et DDFIP, HELIOS et les contrôles comptables automatisés, utilisation de l'automate des poursuites dans HELIOS

2° réforme de la protection juridique des majeurs (à destination des comptables hospitaliers, des maisons de retraite et des CCAS)

3° formations HELIOS (8 actions)

4° formations SPL : notamment formations nomenclatures (M14, M21, M22), marchés publics (3 actions), visa de la paie dans le SPL et visa de la paie hospitalière

5° adaptation à l'emploi pour les cadres B et C (formations régionales).

6° Prélèvements opérés sur les produits de jeux des casinos – module tronc commun -

7° Sécurité des caissiers : e-formation via la plateforme SYFADIS

8° Livraison à soi-même

9° Territorialité dans la TVA

10° recouvrement des recettes

## Filière Gestion fiscale

La direction prévoit des formations Accueil téléphonique dans les SIP (Modalités du dispositif à venir), des formations des cadres SIP (pour les cadres nouvellement promus), certaines concernant le traitement des démarches des usagers créées depuis [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr) (GAIA DEML, 0,5j : Trésorerie de Proximité- chef de poste + 1agent, SIP-chef de service + adjoint + 2 agents) Formation SURENDETTEMENT (Fil conducteur à définir avec la Banque de France)

Il y aura des actions de formation liées à l'activité d'assiette et de recouvrement des particuliers (dont le Module 2 Bis) et des actions de formation liées à l'activité foncière des particuliers (acquisition de savoirs fondamentaux en matière de gestion et d'évaluation cadastrale, et de perfectionnement au niveau des EDD (Etats Descriptifs de Division). Des Journées d'étude conduites en cas pratiques seront réactivées comme LASCOT, BNDP, Contentieux d'Attribution, ...)

Des actions de formation liées à l'activité d'accueil comme GFU accueil Fiscal, Langue des Signes seront mises en œuvre ainsi que des actions concernant la gestion des Professionnels (Téléprocédures, Législation, Utilisation des Outils Informatiques « poursuite de GESPRO »), la Comptabilité Administrative avec la Qualité Comptable pour les Agents des SIE (dispositif mis en œuvre avec la collaboration Maîtrise des Risques), Le Recouvrement des Professionnels « poursuite du Recouvrement CFE - cotisation foncière des entreprises - en SIE . Des formations spécialisées pour les Métiers TOPO en PTGC seront également programmées, ainsi que pour les Métiers du Pôle Pilotage et Ressources

Une importante documentation nous a été remise. Cette documentation est précise et définit clairement l'ensemble du plan de formation professionnelle du 01/08/2011 au 31/08/2112.

Tout ce que la direction nous a expliqué, commenté et argumenté au cours de ce CTPD est pour nous la partie visible de l'iceberg. La partie cachée, quant à elle, et pour ce qui concerne CFTC DGFIP 62 est tout autre. En effet, les formations ont parfois lieu trop tôt. Les agents sont formés à une nouvelle application qui n'est pas encore en service dans leur poste comptable, et lorsqu'elle arrive, ils ont oublié, et c'est bien normal vu la charge de travail des intéressés, une bonne partie de la formation. Le phénomène contraire existe malheureusement lui aussi, la nouvelle application est mise en place avant que les agents n'aient eu accès à la formation. C'est souvent le cas pour des nouveaux modules « Hélios » qui sont actifs sur cette plate-forme S P L alors que personne dans l'unité de travail ne sait comment ils fonctionnent, et même à quoi ils pourraient servir. De plus, de nombreux agents ne vont plus aux formations, soit suite à des pressions exercées par leur hiérarchie concernant « encore de nouvelles absences » , soit parce qu'ils ne souhaitent plus s'absenter à cause de leur charge de travail sans cesse grandissante, sachant bien évidemment qu'à leur retour de formation, le tas de mandats, de titres, de courriers ou autres ne se sera pas traité tout seul !!!!

**Vote de la section CFTC DGFIP 62 :** nous nous sommes abstenus, cette abstention n'étant nullement dirigée contre le service formation, bien au contraire, mais bien contre la façon d'appliquer la formation dans nos unités de travail... comme défini plus haut.

**Vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T P D du 16 juin 2011**

**Martine HENNEQUIN**  
DDFiP Arras

**Gabriel GAILLARD**  
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

### Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous. **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné ( Nom et prénom ) .....

Poste comptable : .....

Adresse de messagerie : .....@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à  
Catherine GAILLARD,  
Trésorière CFTC DGFIP  
62  
S I P de Calais,  
14 rue Descartes  
62107 CALAIS CEDEX

### BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

**Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP**

Nom : ..... Prénom .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le ..... à .....

Domicile : ..... Tél : .....

Affectation : ..... Tél : .....

Grade : ..... Echelon .....

Quotité de travail :  100 %  90 %  80 %  70 %  60 %  50 %

Option prélèvement mensuel :  OUI  NON

à....., le / / 2010  
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX  
03 21 19 08 97